



Les Archives départementales racontent...

Un arbre remarquable en 1908 *Le vieil ormeau de Moriez*



Dans sa sagesse, le conseil municipal constate, d'une part, que le végétal, plus que centenaire, a précédé la maison, et non l'inverse, et, d'autre part, que « *c'est en quelque sorte un monument historique et un ornement pour la place publique* ». Il concède cependant que l'arbre sera élagué. La placette a alors beaucoup de charme, le colosse de bois pluriséculaire abrite de ses branches la fontaine publique du village où les femmes puisent l'eau nécessaire au ménage et font la lessive au lavoir mitoyen. Cette fontaine intermittente serait une vieille dame : elle remonterait au XV^e siècle !

En 1882, l'orme jumeau avait senti de près l'odeur du bois scié. Lors de l'élaboration du plan d'alignement du village, dressé afin de faciliter la circulation sur la route nationale d'Avignon à Nice, l'affaire était réglée : l'ingénieur ordinaire Tourniaire prévoyait de faire couper cet orme placé au centre de la future voie routière. Mais, en 1908, les deux ormes se dressent toujours fièrement sur la place publique. Le jumeau avait été épargné grâce au rabotage d'une maison voisine : la nationale le frôle désormais.

N'ayant pas trouvé grâce auprès de sa municipalité, Couillet pétitionne derechef auprès de l'autorité administrative la plus élevée du département, le préfet, qui sollicite immédiatement ses services. L'agent voyer des Ponts et Chaussées se fend d'un rapport qui suit les conclusions des édiles. Le vieil ormeau échappe à la hache.

Aujourd'hui, la place a conservé sa fontaine et son lavoir, mais les deux ormes ne sont plus qu'un souvenir.

Abattre un arbre n'est pas sans conséquences, surtout un vieil arbre planté au cœur d'un village. En 1908, Émile Couillet, propriétaire au village de Moriez, ne supporte plus son voisin, un vénérable orme qui pousse à 80 cm du mur de sa maison. Il pétitionne donc auprès de la mairie et demande que l'on abatte « un arbre qu'il qualifie de vieil ormeau [...] alléguant que ce géant de plusieurs siècles lui cause des dégâts aux fondations par ses racines, et à la toiture par son feuillage ». Son ombrage, ajoute-t-il, n'est plus utile depuis que le lavoir a été couvert. De la cave au grenier, sa maison est en péril et si l'arbre ne monte pas jusqu'au ciel, son feuillage compromet le bel ordonnancement de sa toiture ! Sur la place publique, l'arbre a un jumeau : un autre orme tout aussi âgé se dresse à quelques mètres.